



Signataires : Sylvain Thévoz, Sébastien Desfayes, Virna Conti, Marjorie de Chastonay, Christo Ivanov, Nicole Valiquer Grecuccio, Jean-Pierre Tombola, Jean-Marc Guinchard, Grégoire Carasso, Julien Nicolet-dit-Félix, Sophie Demaurex, Skender Salihi, Jean-Charles Rielle, Léna Strasser, Sophie Bobillier, Cyril Mizrahi, Masha Alimi, Jacques Blondin, Thomas Wenger, Diego Esteban, Thierry Cerutti, Alia Chaker Mangeat, Cédric Jeanneret, Thierry Arn

Date de dépôt : 11 octobre 2023

Projet de loi **pour une contribution humanitaire d'urgence en faveur de l'EPER** **pour venir en aide aux réfugiés du Haut-Karabagh en Arménie**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu l'article 54 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999,
vu les articles 1 et 146 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012,
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013,
décrète ce qui suit :

Art. 1 But

La présente loi vise à assurer une contribution humanitaire d'urgence afin de soutenir les activités de l'EPER en Arménie en relation avec l'afflux de réfugiés issus du Haut-Karabagh.

Art. 2 Financement

Une subvention pour un montant total de 2 millions de francs est accordée par l'Etat à l'EPER afin d'assurer la poursuite de son action humanitaire en faveur de la population arménienne.

Art. 3 **Durée**

Le financement visé par l'article 2 de la présente loi prend fin au 31 décembre 2023.

Art. 4 **Contrôle et rapport**

¹ Un contrôle de l'accomplissement des tâches par l'entité bénéficiaire de cette subvention est effectué par le département concerné.

² Le Conseil d'Etat présente un rapport écrit en ce sens au Grand Conseil, au plus tard six mois après l'expiration du crédit.

Art. 5 **Clause abrogatoire**

La loi est abrogée après adoption par le Grand Conseil du rapport écrit, au sens de l'article 4, alinéa 2, de la présente loi.

Art. 6 **Clause d'urgence**

L'urgence est déclarée.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Rappel

En adoptant la résolution R 1005 « pour la survie de l'Arménie » le 14 octobre 2022, le Grand Conseil de Genève demandait entre autres à l'Assemblée fédérale de condamner l'Azerbaïdjan pour son agression débutée en septembre 2022 contre la République d'Arménie et de reconnaître le droit à l'autodétermination des Arméniens du Haut-Karabagh.

Si elle n'a pas reçu en accueil favorable des Chambres fédérales, cette résolution a sensibilisé la majorité des membres de la Commission de politique extérieure au sort terrible des Arméniens, notamment au Haut-Karabagh. C'est ainsi qu'en date du 10 janvier 2023, cette commission a décidé, par 8 voix contre 2 et 1 abstention, d'adresser une lettre au Conseil fédéral lui faisant savoir qu'elle condamnait les violations du droit international découlant du blocus azéri du corridor de Latchine depuis le 12 décembre 2022. Elle lui demandait en particulier d'intervenir auprès du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) afin d'obtenir la levée du blocus et la cessation des hostilités d'une part, et d'organiser un pont aérien humanitaire entre Erevan et Stepanakert d'autre part.

Ce blocus n'a jamais été levé par l'Azerbaïdjan. Aucune pression digne de ce nom n'a d'ailleurs jamais été exercée par l'Occident contre cette dictature, dirigée par Ilham Aliyev et ses sbires, dont le poids financier en Suisse et en Europe n'est – hélas – plus à démontrer.

Le silence et l'inaction de l'Occident n'a pas été sans effet sur la situation des plus de 120 000 personnes qui vivaient dans le Haut-Karabagh, terre ancestrale arménienne enclavée et funestement convoitée par l'Azerbaïdjan auquel elle n'a pourtant jamais appartenu. Les potentats azéris n'ont jamais fait de mystère de leur intention « d'éliminer les Arméniens » et de « désinfecter » le Haut-Karabagh.

Coupés du reste du monde, et spécialement de l'Arménie, les habitants du Haut-Karabagh ont donc été exposés à la famine imposée par les autorités azerbaïdjanaises, qui souhaitaient ainsi les contraindre à l'exode. Ni la Russie, dont le double jeu était patent, ni les pays occidentaux n'ont jugé bon d'intervenir pour empêcher l'épuration ethnique qui s'annonçait. Aux yeux de l'Histoire, personne ne pourra dire qu'il/elle ne savait pas.

L'épuration ethnique « tranquille »

Après les privations et la famine du blocus sont venues les bombes. Le 19 septembre 2023, l'Azerbaïdjan a procédé à la deuxième étape de son plan d'épuration ethnique. Une attaque militaire de très grande échelle par les forces azéries a été lancée contre la population civile du Haut-Karabagh. Des bombardements massifs et aveugles ont été menés, semant la mort, la désolation et la peur parmi la population arménienne. En raison de la disproportion patente entre les forces en présence – armée de l'Azerbaïdjan contre civils arméniens (!) – le cessez-le-feu a été prononcé le lendemain de cette attaque. Pour les 120 000 Arméniens du Haut-Karabagh, le choix s'est immédiatement réduit à mourir ou partir.

Pour tenter de sauver les apparences, quelques Chancelleries européennes ont gesticulé et condamné à demi-mot cette agression militaire, par le biais de communiqués lapidaires. C'était bien peu, mais rien de plus n'a pourtant été fait. Un appel d'élus nationaux, cantonaux et communaux en faveur de la population du Haut-Karabagh a été adressé au Conseil fédéral, sans qu'il ne suscite malheureusement une réaction forte du DFAE.

Ainsi, depuis le 20 septembre 2023, déjà plus de 100 000 Arméniens du Haut-Karabagh (sur les 120 000) ont pris les routes de l'exode et ont trouvé refuge en Arménie. Tout soudain, plus un seul Arménien vivant ne se trouvera dans le Haut-Karabagh après plus de 3000 ans de présence sur ces terres. L'Azerbaïdjan procédera par ailleurs à la destruction de toutes les traces arméniennes et chrétiennes du Haut-Karabagh (cimetières, églises, monuments, musées, etc.). Selon toute vraisemblance, des entreprises suisses participeront à cette sinistre besogne, qualifiée pudiquement de « reconstruction », comme elles y ont déjà participé dans d'autres territoires conquis ces dernières années par l'Azerbaïdjan au détriment des Arméniens.

Bakou a pu tranquillement mener cette épuration ethnique, devant les yeux d'une communauté internationale au mieux lâchement passive, au pire sciemment complice. La question n'est pas de savoir si l'Azerbaïdjan s'arrêtera ; la question est de savoir pourquoi elle s'arrêterait. C'est l'Arménie, dans son existence même, qui est menacée aujourd'hui.

La situation sur le terrain en Arménie

La situation des plus de 100 000 personnes déjà réfugiées en Arménie est dramatique, alors même que 20 000 réfugiés supplémentaires vont arriver ces prochains jours. Aujourd'hui, les autorités arméniennes n'ont ni les moyens financiers ni les moyens logistiques d'assurer la subsistance des Arméniens ayant dû fuir le Haut-Karabagh. Abris, nourriture, vêtements et médicaments,

tout manque, malgré l'immense élan de solidarité de la population arménienne.

« *Les nouveaux arrivants ont besoin d'une aide d'urgence* », a déclaré la doctoresse Marthe Everard, représentante de l'OMS dans ce pays, lors d'une conférence de presse de l'ONU à Genève. « *Le gouvernement arménien fait tout ce qu'il peut – en assurant le transport gratuit des réfugiés vers n'importe quel endroit du pays et en réservant des chambres dans des hôtels et des maisons d'hôtes – mais l'ampleur de la crise est trop importante* », a-t-elle ajouté¹.

Alors que l'hiver, très rigoureux, arrive en Arménie et que des milliers de familles sont sans abri et vivent dans la plus extrême précarité, il est vital qu'une aide d'urgence puisse être apportée à toutes les organisations humanitaires sur place.

Si une telle aide devait manquer, les conséquences seraient doubles : les plus faibles d'une population déjà terriblement éprouvée mourraient ; l'Arménie serait totalement déstabilisée et constituerait une proie de choix pour ces deux voisins, issus de l'ancien monde ottoman, qui n'aspirent qu'à finir le travail de 1915.

Proposition d'une aide humanitaire d'urgence

L'on ne peut que regretter que le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) ait décidé de débloquer seulement 1,5 million de francs pour soutenir l'aide humanitaire sur place, dont 500 000 francs seront alloués au Comité international de la Croix-Rouge (ci-après : CICR). Il est probable cependant que, sous la pression des Chambres fédérales, cette aide soit néanmoins augmentée. La Ville de Genève a voté sur le siège et dans l'urgence un soutien de 250 000 francs pour l'aide aux réfugiés arméniens du Haut-Karabagh².

Il est à craindre que les difficultés pour obtenir des fonds pour l'accueil et la mise à l'abri des réfugiés de ce conflit « oublié » augmente encore du fait de la guerre qui a éclaté entre Israël et Gaza le samedi 7 octobre, cette dernière retenant désormais toute l'attention de la communauté internationale et des médias. Genève, capitale diplomatique et humanitaire, doit tenir sa place, assumer ses responsabilités et montrer l'exemple à la Suisse et au monde.

¹ <https://news.un.org/fr/story/2023/10/1139272>

² <https://conseil-municipal.geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/341-181e-1/>

En collaboration avec ses organisations locales partenaires de longue date, Armenia Round Table et Syunik-Development NGO, l'EPER a fourni une première aide d'urgence à hauteur de 300 000 francs. Elle bénéficie à 1650 personnes vulnérables en tout, principalement des familles avec enfants, parfois monoparentales, et des personnes âgées. Ainsi, 1300 familles reçoivent environ 120 francs en espèces pour couvrir leurs besoins fondamentaux (denrées alimentaires, articles d'hygiène, loyer). Un hébergement et de la nourriture sont mis à disposition de 350 autres réfugiés. Ces derniers bénéficient également d'un soutien psychosocial et d'offres de garde d'enfants.

L'EPER, présente sur le terrain en Arménie³, nous apparaît donc être l'une des entités la plus à même d'apporter urgemment l'aide humanitaire et de première nécessité sur place, grâce à une aide financière exceptionnelle de 2 millions de francs de la part du canton de Genève.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil au présent projet de loi

³ <https://www.eper.ch/crise-humanitaire-en-armenie>